



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE SAINT MARTIN
DE LONDRES - 34 380

Tél. : 04 67 55 00 10

Mail : mairie@ville-smdl.fr

DEMANDE D'INSCRIPTION MARCHÉ MUNICIPAL MERCREDI - 2026

☐ Première demande

☐ Renouvellement

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE COMMERCE

Nom du commerce :

Type de marchandise :

Adresse du commerce :

Numéro de téléphone : Mobile : Fixe :

Mail :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR - GÉRANT

Nom et Prénom :

Adresse personnelle :

Numéros de téléphone : Mobile : Fixe :

Mail :

DOCUMENTS À JOINDRE

Se référer à liste des catégories professionnelles indiquées au verso de la présente demande.

TENUE DE L'ÉTAL

Description précise du mobilier constituant l'étal (véhicule, remorque, table, chaise, parasol, chevalet, ...) :

.....
.....
.....

Besoin : électricité ☐

DEMANDE D'OCCUPATION D'UN EMPLACEMENT FIXE

Je soussigné(e), agissant en qualité de propriétaire du fonds de commerce, sollicite l'autorisation d'occuper un emplacement fixe d'une longueur de m pour la durée du marché du mercredi à compter de la date de signature de la présente demande.

Fait à, le

Cachet de l'Etablissement
Signature du Gérant

DOCUMENTS A JOINDRE

1- Un extrait du registre **KBIS daté de 2026**

Ou

L'avis de situation au répertoire **SIRENE daté de 2026**

Ou

Un extrait du **registre des métiers daté de 2026**

Ou

Une **attestation de producteur vendeur** et une attestation d'inscription à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) **datée de 2026**

Ou

La photocopie du livret professionnel maritime et photocopie du récépissé du rôle d'équipage

2- La photocopie de **l'attestation d'assurance responsabilité civile ou de la carte syndicale** garantissant les éventuels dommages corporels ou matériels causés par votre stand pour l'année **2026**

3- La photocopie de **la carte de commerçant non sédentaire (recto verso)** ou pour les nouveaux déclarants exerçant une activité ambulante, l'attestation provisoire (valable 1 mois) remise préalablement à la délivrance de la carte.

Pour les salariés (produire en plus des documents énumérés ci-dessus) : le contrat de travail, la photocopie de la carte d'identité, la photocopie du dernier bulletin de salaire et la déclaration unique d'embauche délivrée par l'URSSAF.

Pour les véhicules « boutique alimentaire », la photocopie du certificat d'agrément sanitaire et le récépissé de déclaration de point de vente de denrées ou d'origine animale.

L'ensemble de ces documents doit être remis par mail (mairie@ville-smdl.fr) ou transmis en Mairie. La non-production de ces pièces dans les délais impartis entraînera le retrait de l'emplacement.

Tarifs :

Les tarifs appliqués sont les tarifs du marché dominical, actuellement en vigueur (Décision n°2024-09 du 11 avril 2024) :

- Abonnés : 1,70 €/ml
- Volants : 2,00 €/ml